PROCESSUS D'INTERVENTION 1er DEGRE – EMAS AU
Demande réalisée par l'IEN suite à la demande de l'école à l'issue d'une réunion d'équipe éducative

Rédaction fiche de saisine

Fiche saisine

Transmission de la fiche de saisine rédigée par l'équipe pédagogique à l'EMAS

avec copie à l'IEN de circonscription et à l'IEN ASH

RECUEIL DE LA DEMANDE – 1 semaine *

Echange téléphonique entre l'éducateur référent du réseau et l'équipe pédagogique pour clarifier la demande

En cas de situations complexes et si nécessaire : échanges entre la Cheffe de projet EMAS avec IEN de Circonscription / pôle ressource / équipe de circonscription

RECUEIL DES INFORMATIONS - EVALUATION DES BESOINS – 3 à 5 semaines *

1ère Rencontre entre l'équipe de l'EMAS et l'équipe pédagogique : recueil d'informations / définition des objectifs d'intervention de l'EMAS

Echange avec les parents de l'élève / rencontre sur le lieu de scolarisation : présentation de l'EMAS / recueil d'informations => recherche d'adhésion à la démarche et demande d'autorisation de contact avec les intervenants extérieurs à l'EN

Observations du contexte de scolarité : l'élève sur les temps de classe et d'interclasse.

Proposition d'échanges entre l'équipe EMAS et les professionnels de l'EN / les intervenants extérieurs à l'EN - positionnés sur la situation de l'élève

Place et rôle du pôle ressource, de l'enseignant référent et de l'équipe de circonscription :
Ils peuvent être associés au recueil.

Notion de **handicap avéré** : quand il y a une reconnaissance MDPH
Notion de **handicap suspecté** : quand un premier dossier est en cours d'étude à la MDPH ou quand l'établissement a déjà évoqué avec les parents une première demande à la MDPH

En dehors de ces situations, **transmission d'éléments complémentaires par la cheffe de projet à l'IEN ASH** pour déterminer si l'EMAS intervient à titre préventif.

Observation conjointe avec pôle ressource, CP de circonscription ou CPC ASH si nécessaire

PROCESSUS D'INTERVENTION 1er DEGRE – EMAS AU
Demande réalisée par l'IEN suite à la demande de l'école à l'issue d'une réunion d'équipe éducative

ELABORATION DES PISTES DE TRAVAIL – 2 à 3 semaines *

Réflexion pluridisciplinaire entre professionnels de l'EMAS

L'analyse de la situation peut se faire conjointement avec l'équipe de circonscription et/ou le pôle ressource. La circonscription ASH est associée àl'analyse conjointe en tant que de besoins.

MISE EN PLACE DES PRECONISATIONS ET SUIVI – 2 à 6 semaines *

2ème Rencontre entre l'équipe de l'EMAS et l'équipe pédagogique : présentation et ajustement des préconisations

Ecrit de Synthèse

Rédaction et Envoi de la synthèse des interventions à l'équipe pédagogique : recueil d'informations + écrit des observations + préconisations
Envoi d'une copie à l'IEN de circonscription

Ajustements et mise en place des préconisations : échange avec l'équipe pédagogique dans les semaines suivant la transmission des préconisations / possibilité de guidance sur les outils

Clôture

Saisine

Envoi mail de conclusion + préconisations

Transmission des éléments aux acteurs de l'Education Nationale : pôle ressource, équipe de circonscription pour poursuite de l'accompagnement par les acteurs locaux.

**les délais sont mentionnés à titre indicatif et ne tiennent pas compte des périodes de vacances scolaires, ils peuvent varier en fonction de la complexité de la situation et du nombre de personnes à solliciter à chaque étape du processus.*